Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Le 22 juin 2016

Objet: Demande d'accès n° 2004 56744 - Réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 mai 2016, concernant les 5225 et 5235, rue Bachand, arrondissement Saint-Hubert à Longueuil.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

5225, rue Bachand :

1. Plainte du 8 décembre 2015 (4 pages);
2. Rapport de l'inspection réalisée le 10 décembre 2015 (11 pages);
3. Avis de non-conformité daté du 12 janvier 2016 (2 pages);
4. Rapport de l'inspection réalisée le 25 avril 2016 (3 pages);
5. Document faisant état d'un accident technologique (1 page);

5235, rue Bachand :

1. Rapport de l'inspection réalisée le 20 octobre 1994 (5 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 352
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : marie-eve.lavoie@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-928-7607, poste 352.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Marie-Ève Lavoie
Étudiante
Répondante régionale

p. j. (5)

Québec
Ministère de l'Environnement

Gouvernement du Québec
Direction régionale de l'Estrie
Urgence - Environnement

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-08-58227-46 Archives ☐ N°. :

Date de l'événement: 10 juin 2008 Heure : Nb de photos : 0

Organisme impliqué : Hydro-Québec Tél. ( )

Adresse : Poste: [ ]

Ville : Code postal:

Endroit de l'événement : 5225 rue Bachand Code S.P.:

Ville de l'événement : Longueuil (V) N°. de ville : 58227

Produit en cause : huile diélectrique État du produit L/S/G: (L)

CLASSE	U.N.: 1270
3.3	C.A.S. :

Quantité: Approx Imp.: L
Sans Dév. : ☐ Dév. 100 L
Réc. L

Aspects humains
Sans Objet: ☑
Évacués : ☐ Nb. :
Blessés : ☐ Nb. :
Traités imm. ☐ Nb. :
Hospitalisés : ☐ Nb. :
Décédés : ☐ Nb. :

SECTEUR : Commercial Autres/Mixte :

IMPACT : Air ☐ Cours d'eau ☐ Infrastructure d'Intérieur ☐
Infrastructure Souterraine ☐ Infrastructure de Surface ☑ Milieu Naturel ☐ Aucun ☐

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Bris d'équipement

Sommaire (causes de l'événement) : Bris de 3 transformateurs aériens, déversement sur la rue.

Signalé par: Michel Bolduc Origine M.E. ☐
Organisme : Hydro-Québec Appel reçu à: 12:10
Tél. : (450) 441-7200 [6167] Date : 10 juillet 2008 Fin de la conversation 12:12

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie ☐ Date de sortie:

Urgence-Environnement : Rendu sur les lieux à:
Organisme impliqué: Quitte les lieux à:
Temps total: min
Responsables municipaux: Nb de sorties: 0
Catégorie : 1
Demande d'exécution de travaux ☐
Autres: Émissions 115.1 ☐
Fonds d'urgence ☐ Coût:
Pér. de traitement: Int.

Transféré à (serv. ou code): FER Zone (M.T.M) : X : Y :

Sommaire : Début des travaux de récupérations le 12 juin , fin le 2 juillet par RSR Environnement.
(Interventions)

Signature: Jocelyne Auger Date : 18 juillet 2008

1998-12-04

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-04-25	**Heure d'arrivée :** 11 **h** 15	**Heure de départ :** 11 **h** 45
Inspecteur : Lucie Veilleux	**Accompagné de :**	
N° intervention : 301010107	**Type d'intervention :** Inspection pour suivi de manquement	
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0712100	**N° du rapport d'inspection :** 401353052	
N° demande : 200444072	**Type de demande :** Plainte à caractère environnemental	
But de l'inspection : Vérifier les correctifs apportés suite à l'ANC du 12 janvier 2016 (entreposage de MDR non conforme).		

Lieu inspecté

Nom du lieu : SMP Tech inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2158011	**Type de lieu :** industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 5225, rue Bachand Longueuil (Québec) J3Y 8Y9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,527833333300:-73,418277777800	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
SMP Tech. inc.	ocataire	1365, rue Andy Longueuil (Québec) J4T 1H1	Y2118914

Conditions météo

Personnes rencontrées ☐ SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Sébastien Baril	co-propriétaire	450-448-0927
Alain Lacombe	co-propriétaire	

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de : co-propriétaires			

Plainte ☑ SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 2	**Nombre de photos annexées au rapport :** 2

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Lucie Veilleux avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1200. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\veilu02\7610-16-01-0712100\2016-04-25
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées ☑ SO

Autres pièces annexées au rapport ☐ SO

	Numéro	Titre	
☐ **Croquis**			
☐ **Plan**			
☐ **Carte**			
☒ **Autre**	1	Preuve de disposition des huiles de coupe usées datée du 2016-02-02	retirée en vertu des articles 23-24

Échantillons ☑ SO

2 Mise en contexte ☐ SO

À la suite d'une inspection réalisée pour une plainte de rejet de MDR dans l'environnement, un ANC est envoyé pour l'entreposage non conforme de MDR.

L'inspection avait permis de constater que des barils d'huiles de coupe usées étaient entreposés près d'une porte (absence de muret formant une aire permettant de contenir les fuites), et que ceux-ci ne portaient pas d'étiquette indiquant le nom de la matière.

À noter que l'entreprise avait également mentionné qu'elle ne disposait pas régulièrement de ses huiles de coupe usées (une seule disposition de [redacted] barils en 2015, alors que [redacted] barils aurait été généré depuis 1998). Toutefois, ne pouvant remonter que 2 ans en arrière et n'ayant aucun document à l'appui pour soutenir d'autre manquement, l'ANC envoyé s'est limité aux articles 33 et 46 du RMD.

3 Description de l'inspection

À mon arrivée, je me dirige dans la cour de l'entreprise afin de vérifier si je verrais des traces de déversement ou de rejet. Je ne remarque pas d'indice de contamination des sols ni sur le terrain ni dans le fossé.

À l'intérieur de l'usine, je constate que des huiles de coupe usées sont entreposées dans un contenant de type « tote » en plastique. Il est identifié. Le plancher possède une forte pente vers l'intérieur donc il n'y a pas de risque de fuite vers l'extérieur (photo no.1). Je demande si des vérifications ont été faites auprès du propriétaire du bâtiment pour savoir si les drains de plancher étaient tous bouchés. Il répond que non. L'entreprise prévoit acheter le bâtiment, et s'il y a lieu, les drains seront bouchés. Je demande à faire soulever la plaque sur le drain de plancher situé en face de l'aire d'entreposage des huiles de coupe usées. Il est déjà bouché (photo no.2).

Je demande à obtenir une copie de la dernière preuve de disposition des huiles de coupe usées. [redacted] barils ont été disposés en février 2016 chez [redacted]

J'informe l'entreprise que nous allons probablement continuer à faire des inspections de suivi afin de s'assurer de la bonne gestion des huiles de coupe usées.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) ☑ SO

5 Conclusion

Les correctifs requis ont été apportés quant à l'entreposage des huiles de coupe usées. La présente inspection ne m'a pas permis de constater de manquement.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ☑ SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Lucie Veilleux

Signature : Lucie Veilleux **Date de signature :** 2016-05-12

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michelle Marcotte **Fonction :** chef d'équipe

Signature : **Date :** 2016-05-13

Commentaires :

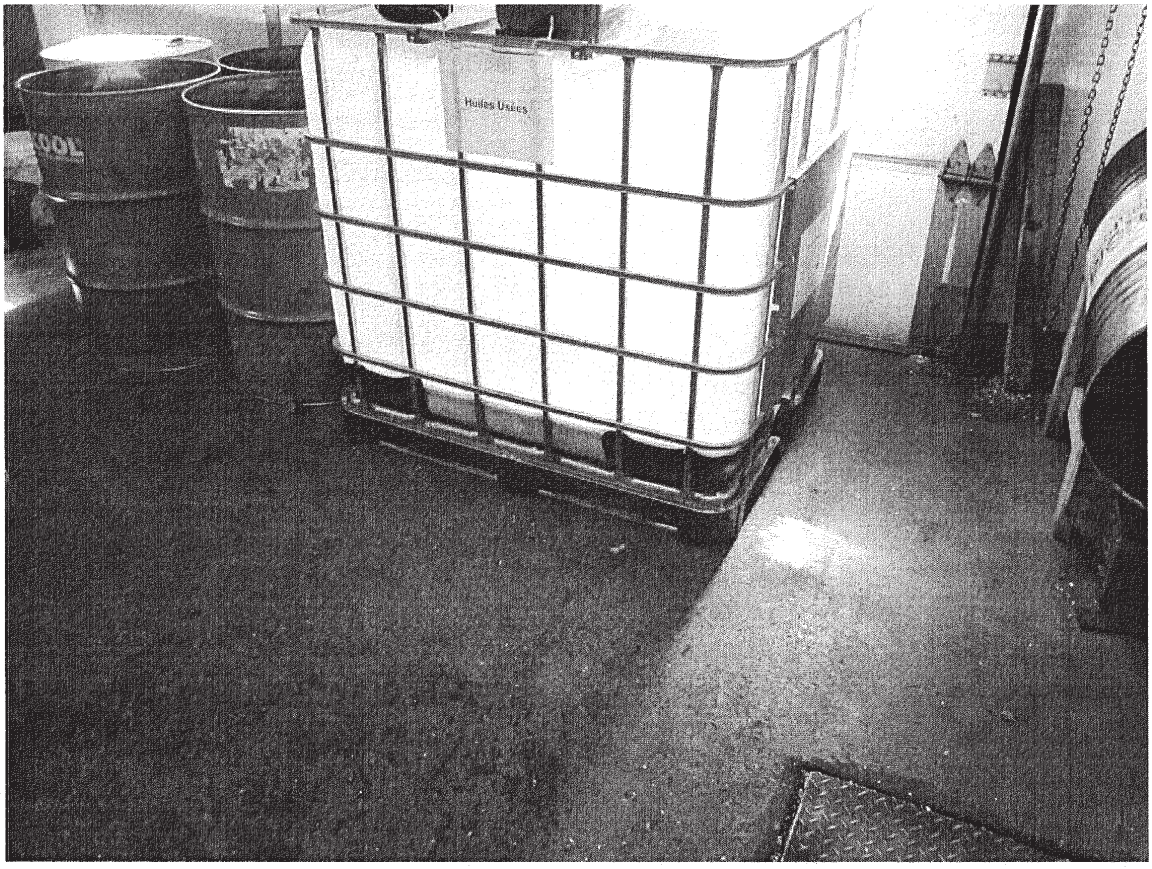

IMG_0918.JPG
Image 1: Contenant servant à l'entreposage des huiles de coupe usées

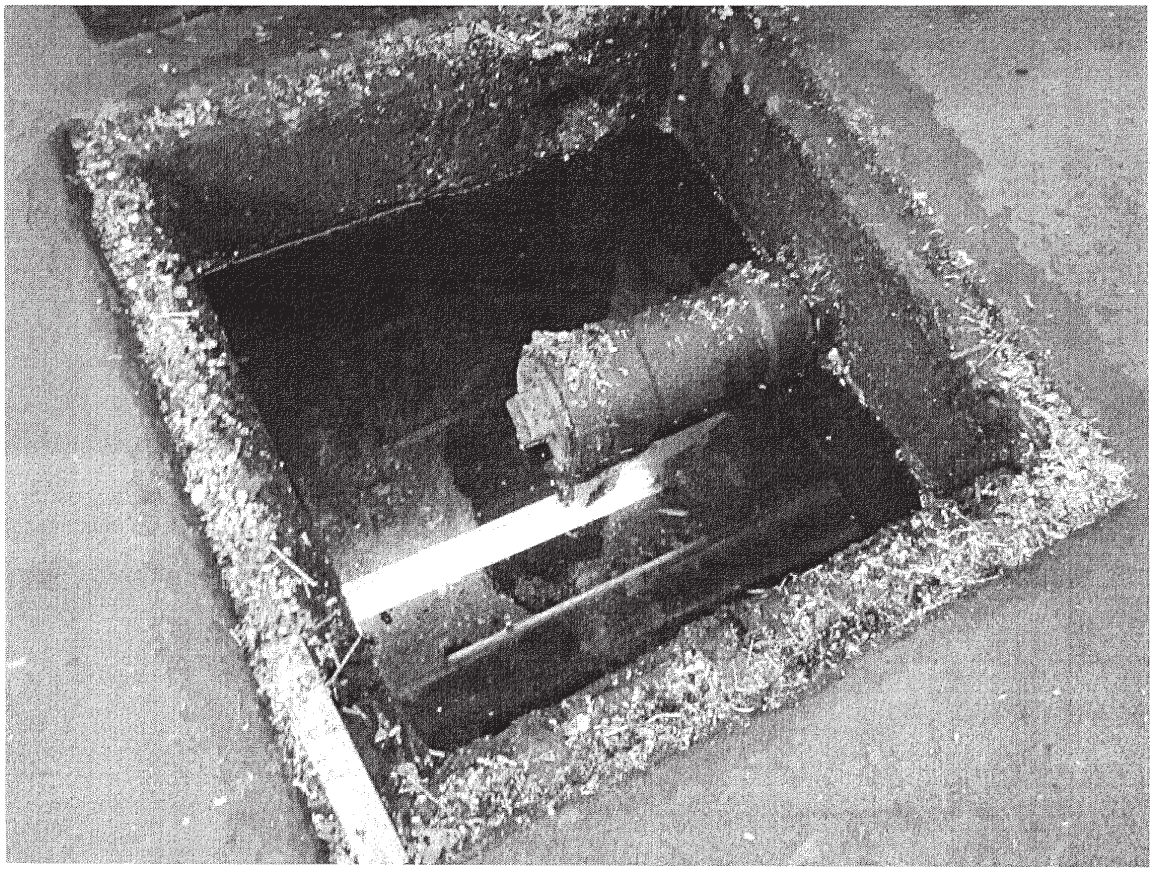

IMG_0917.JPG
Image 2: Drain bouché

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 12 janvier 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

SMP Tech. inc.
1365, rue Andy
Longueuil (Québec) J4T 1H1

N/Réf. : 7610-16-01-0712100
401315803

Objet : Entreposage non conforme d'huiles de coupe usées au 5225 rue Bachand à Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 10 décembre 2015 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas avoir respecté les conditions de construction ou d'aménagement ou d'un bâtiment, à savoir aire d'entreposage non aménagée de manière à pouvoir contenir toute fuite ou déversement.
  Règlement sur les matières dangereuses, article 33

- Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom de la matière et la date du début de l'entreposage sur un contenant, à savoir des barils d'huiles de coupe usées.
  Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al. 1 partie 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Selon l'article 8 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD), il est interdit de rejeter une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un système d'égout, ou d'en permettre le rejet.

...2

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625
Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : monteregie@mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Selon l'article 11 du RMD, des copies du contrat d'expédition doivent être conservées pendant 2 ans sur le lieu d'expédition des matières dangereuses.

Selon l'article 35 du RMD, tout drain situé dans un endroit où sont entreposées des matières dangereuses résiduelles doit soit être obturé hermétiquement en tout temps pour empêcher l'évacuation des matières, soit être relié à un réseau qui assurera l'évacuation des matières dans un système pouvant assurer leur récupération. Cet article n'est pas applicable lorsque les récipients sont placés dans un bassin pouvant contenir le plus élevé des volumes suivants: 25% de la capacité totale de tous les récipients ou 125% de la capacité du plus gros récipient.

Selon l'article 70.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), nul ne peut avoir en sa possession pour une période de plus de 12 mois une matière dangereuse résiduelle.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la LQE ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Lucie Veilleux au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 316 ou à l'adresse courriel lucie.veilleux@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la LQE, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 $, 1 500 $, 2 500 $, 3 500 $, 5 000 $, 7 500 $ ou de 10 000 $ pour une personne morale.

MM/LV/jl

Michelle Marcotte
Chef d'équipe, secteur industriel

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-12-10	**Heure d'arrivée :** 14 h 30	**Heure de départ :** 15 h 30
Inspecteur : Lucie Veilleux		**Accompagné de :**
N° intervention : 301002365		**Type d'intervention :** Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0712100		**N° du rapport d'inspection :** 401315217
N° demande : 200444072		**Type de demande :** Plainte à caractère environnemental

But de l'inspection : Vérifier le bien fondé de la plainte du 24 nov. 2015 relative au rejet d'huile de coupe au fossé et dans les égouts.

Lieu inspecté

Nom du lieu : SMP Tech inc.
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2158011 — **Type de lieu :** industrie
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 5225, rue Bachand
Longueuil (Québec) J3Y 8Y9
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,527833333300:-73,418277777800

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
SMP Tech. inc.	locataire	1365, rue Andy Longueuil (Québec) J4T 1H1	Y2118914

Conditions météo

passage nuageux

Personnes rencontrées ☐ SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Sébastien Baril	co-propriétaire	450-448-0927
Alain Lacombe	co-propriétaire	

Mode d'identification

But expliqué : ☒ oui ☐ non ☐ s. o.
Mode d'identification : ☒ verbale ☐ preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : co-propriétaires

Plainte ☐ SO

Plaignant rencontré : ☐ oui ☒ non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 1
Nombre de photos annexées au rapport : 1

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Lucie Veilleux avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1200. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\veilu02\7610-16-01-0712100\2015-12-10
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées ☑ SO

Autres pièces annexées au rapport ☐ SO

	Numéro	Titre
☒ Carte	1	Vue aérienne
☒ Autre	1	Preuve de disposition des huiles de coupe retirée en vertu des articles 23-24
	2	Registre des entreprises
	3	Rôle d'évaluation foncière

Échantillons ☑ SO

2 Mise en contexte (facultatif) ☐ SO

a. 53-54 nous contactent afin de nous informer que l'entreprise procède au rejet d'huiles de coupe dans l'environnement. L'information nous est transmise par téléphone et via un courriel, lequel inclue des photos du rejet.

3 Description de l'inspection

À mon arrivée, j'informe le copropriétaire Alain Lacombe du but de ma présence. a. 53-54 Il va chercher son associé. Les deux hommes disent ne pas comprendre car il n'y a pas de problème. Ils demandent d'où provient la plainte. Je leur dis que c'est confidentiel. Ils disent que ça doit venir d'un employé ou d'un ex employé. Ils répètent qu'ils ne comprennent pas car tout est bien géré. Je réponds que si c'est le cas, c'est ce que nous constaterons lors de l'inspection. Il s'agit d'un atelier d'usinage. L'entreprise exploite à cet endroit depuis 1998. Elle compte a. 23-24 employés. Les heures d'opération sont de a. 23-24 du lundi au vendredi. Le taux de production actuel est d'environ a. 23-24 kg d'aluminium par année, principal métal transformé qui représente a. 23-24 % de la production. De l'acier inoxydable et du cuivre sont aussi transformés à l'occasion. Le copropriétaire Sébatien Baril dit que le taux de production était moindre lorsque l'entreprise a commencé ses activités en 1998. Selon lui, les activités génèrent a. 23-24 barils d'huiles de coupe usées par année. Elles sont accumulées depuis le début des opérations. On me remet la seule preuve de disposition disponible (annexe 1). Je l'informe que les MDR ne peuvent être entreposées plus d'un an, et que les documents d'expédition doivent être conservés pendant 2 ans.

L'usine est en opération. Je constate 2 scies et une sableuse fonctionnant à l'huile de coupe. Je dénombre 4 fraiseuses et 3 tours automatisés. Tous fonctionnent avec de l'huile de coupe sauf l'équipement de marque a. 23-24 qui lui fonctionne à l'huile seulement. Les huiles et les huiles de coupe sont de marque a. 23-24 J'observe a. 23-24 barils d'huiles de coupe usées entreposés dans l'usine (photo 1). Ils ne possèdent pas d'étiquette indiquant la date du début de l'entreposage. **Il s'agit d'un manquement à l'article 46 du RMD.** Ils sont situés près de la porte donc l'aire d'entreposage ne permet pas de contenir les fuites et déversement. **Il s'agit d'un manquement à l'article 33 du RMD.** Je remarque la présence de 3 drain de plancher dans l'usine. En ouvrant le couvercle d'un d'entre eux, je vois une conduite obturée. L'entreprise ne sait pas si les drains sont raccordés à un séparateur d'huile ou directement à l'égout ou si les conduites d'évacuation sont bouchées. Ils disent ne pas utiliser d'eau donc les drains ne leur sont pas nécessaire. Je leur recommande donc de s'assurer qu'ils soient obturés en tout temps. Les copeaux de métaux sont égouttés puis ramassés par l'entreprise a. 23-24 . À l'extérieur, je ne remarque pas d'indice de contamination ni sur le terrain ni au fossé.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) ☐ SO

Le propriétaire est Monsieur Daniel Gagnon (annexe 3).
En évaluant grossièrement la quantité d'huiles de coupe usées depuis 1998, on obtient a. 23 barils (a. 23 ans x a. 23 barils). Puisqu'on ne peut remonter que 2 ans en arrière (délai de conservation des documents), il ne m'est pas possible de vérifier si la gestion des huiles de coupes usées est conforme. La seule information obtenue indique a. 23 barils disposés en 2015.

5 Conclusion

La présente inspection ne permet pas de conclure que la plainte est fondée. Par contre, les images transmises lors de la plainte sont équivoque quant au rejet d'huiles de coupe. L'entreposage des huiles de coupe usées n'est pas conforme aux articles 33 et 46 du RMD.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ☐ SO

1	**Manquement :** Les barils d'huiles de coupe usées ne possèdent pas d'étiquette indiquant la date du début de l'entreposage **Référence légale :** article 46 du RMD	**Degré de gravité des conséquences :** mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : administratif	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication :administratif Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : les étiquettes seront apposées	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sans objet (nature administrative)	
2	**Manquement :** Les barils d'huiles de coupe usées ne sont pas entreposés dans une aire permettant de contenir les fuites et déversement **Référence légale :** article 33 du RMD	**Degré de gravité des conséquences :** mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : les barils sont en bon état	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication :pas de fuite observée Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)	

Facteurs aggravants

		SO
☐	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :	
☐	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	
☒	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.	
☐	Autre facteur aggravant à considérer :	

Facteurs atténuants

		SO
☐	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.	
☐	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.	
☐	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir	
☒	Autre facteur atténuant à considérer : Il s'agit d'une première inspection à cet endroit.	

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur
Ainsi, je recommande de transmettre un avis de non-conformité selon les articles 33 et 46 du RMD et d'informer l'entreprise par écrit des articles 8, 11, 35 du RMD et 70.8 de la LQE.

Rédigé par : Lucie Veilleux

Signature : Lucie Veilleux | **Date de signature :** 2015-12-15

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michelle Marcotte | **Fonction :** chef d'équipe

Signature : | **Date :** 2015-12-23

Commentaires :

Ok pour AVC, compléter des infos obtenues, un suivi régulier doit être effectué.

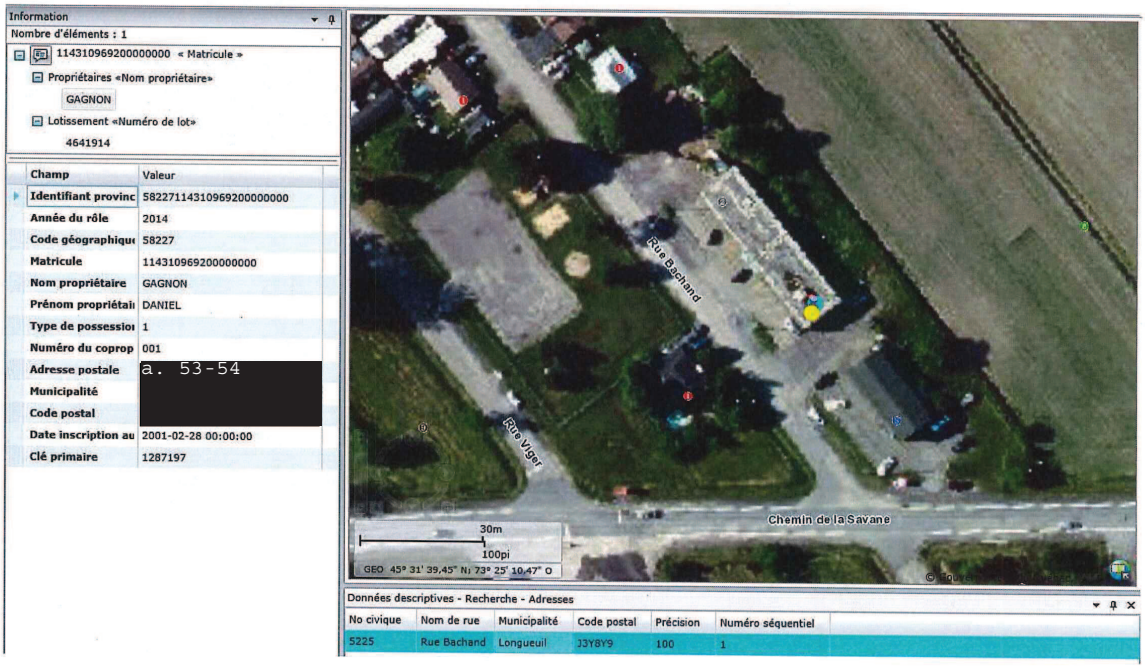

IMG_0828.JPG
Barils d'huiles de coupe usées

Annexe 2

Registraire des entreprises Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2015-12-15 13:11:15

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1147729983
Nom	SMP TECH. INC.

Adresse du domicile

Adresse	1365 rue Andy Longueuil (Québec) J4T1H1 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	1998-05-22
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1998-05-22
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1998-05-22 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2008-02-25
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-11-27 2015
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2015-12-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2014	2014-12-01

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	3999
Activité	Autres industries de produits manufacturés
Précisions (facultatives)	FABRICATION DE MACHINERIE

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 6 à 10

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom	LACOMBE, ALAIN
Adresse	228 rue Lavoie Longueuil (Québec) J4G2R2 Canada

Deuxième actionnaire

Nom	BARIL, SÉBASTIEN
Adresse	1343 rue du Jardin Longueuil (Québec) J4N1V1 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	BARIL, SÉBASTIEN
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président, Secrétaire
Adresse	1343 rue du Jardin Longueuil (Québec) J4N1V1 Canada

Nom	LACOMBE, ALAIN
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	228 rue Lavoie Longueuil (Québec) J4G2R2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-12-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-12-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-09-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-28
Déclaration annuelle 2011	2011-11-30
État et déclaration de renseignements 2010	2010-12-08
État et déclaration de renseignements 2009	2009-12-23
État et déclaration de renseignements 2008	2008-12-04
État et déclaration de renseignements 2007	2008-02-25
État et déclaration de renseignements 2006	2007-02-05
Déclaration annuelle 2005	2005-12-01
Déclaration annuelle 2004	2005-01-06
Déclaration annuelle 2003	2004-01-08
Déclaration annuelle 2002	2002-10-18
Déclaration annuelle 2001	2002-01-28
Déclaration annuelle 2000	2000-12-05
Déclaration annuelle 1999	2000-02-10
Déclaration annuelle 1998	1999-02-22
Certificat de modification	1998-08-31
Déclaration initiale	1998-08-10
Certificat de constitution	1998-05-22

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 1998-08-31

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
SMP TECH. INC.		1998-08-25		En vigueur
9064-0137 QUÉBEC INC.		1998-05-22	1998-08-25	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

© Revenu Québec, 2015

Annexe 3

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Fiche descriptive - Unités d'évaluation

Atlas géomatique

foncière avec propriétaire(s)

Description : Résumé de l'inventaire quantitatif, qualitatif et estimatif des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Les rôles d'évaluation foncière sont basés sur la Loi sur la fiscalité municipale F-2.1 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
Droits d'auteur : © Gouvernement du Québec

Année du rôle	2014
Code géographique	58227
Code de l'arrondissement	REL06
Matricule	1143109692000000000
Numéro civique inférieur	5225
Suffixe no inférieur	
Numéro civique supérieur	
Suffixe no supérieur	
Numéro d'appartement	
Générique de la voie publique	Rue
Lien	
Nom de la voie publique	BACHAND
Orientation de direction	
Utilisation prédominante de l'unité	Atelier d'usinage
Mesure linéaire en front (m)	28,96
Superficie totale (m²)	617,8
Superficie totale de l'exploitation agricole (m²)	
Superficie zonée agricole (m²)	
Nombre d'étages	1
Année de construction originelle	1977
Type de bâtiment	Jumelé

Nombre de logements	
Nombre de locaux non résidentiels	
Géométrie	Point

Propriétaires

Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Type de possession	Numéro du copropriétaire	Adresse postale	Municipalité	Code postal	Date inscription au rôle
GAGNON	DANIEL	1	001	a. 53-54 [redacted]			28-02-2001

Lotissement

Numéro de lot du cadastre rénové	Suffixe du numéro de lot	Nom du cadastre non rénové	Désignation secondaire du cadastre non rénové	Numéro de lot non rénové	Indicateur de partie non subdivisée du lot non rénové
4641914					

Date de production de la fiche : 2015-12-15

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011-2015

Toute distribution à l'extérieur du Ministère doit être autorisée.

Veilleux, Lucie

De: Marcotte, Michelle
Envoyé: 8 décembre 2015 09:26
À: Veilleux, Lucie
Objet: TR: Smp Tech

info

Michelle Marcotte, chef d'équipe
Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie
201, Place Charles LeMoyne, 2e étage
Longueuil, Québec (J4K 2T5)
450-928-7607 poste 293
michelle.marcotte@mddelcc.gouv.qc.ca

Message important du personnel de la fonction publique en négociation

Le recours à la **SOUS-TRAITANCE** entraine une explosion des coûts comparativement à l'exécution du travail par le personnel de la fonction publique.

Dans les secteurs des services et de la construction, plus de 8 000 contrats totalisent plus de 4 milliards de dollars annuellement. Plusieurs études, dont celle du Vérificateur général du Québec, ont démontré qu'il est systématiquement plus cher d'avoir recours à la sous-traitance pour des activités récurrentes.

Notre Syndicat propose plutôt que le gouvernement s'engage à plafonner le coût annuel de la sous-traitance au niveau de 2014 et que, pour chaque année de convention collective, qu'il s'engage également à diminuer de 10 % les sommes dévolues en sous-traitance.

Pourquoi, malgré les économies que représente cette proposition, le gouvernement préfère-t-il encore et toujours accorder des contrats à l'externe plutôt que de recourir à son personnel?

Quand l'État sous-traite, il paie trop cher!

De : Marcotte, Michelle
Envoyé : 8 décembre 2015 09:26
À : a. 53-54 [redacted]
Objet : RE: Smp Tech

Bonjour,

Je vous confirme la réception de vos photos dans 2 courriels.

Comme je vous l'ai mentionné, une inspection des lieux sera réalisée sous peu et le suivi approprié sera donné.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'information concernant ce dossier.

Michelle Marcotte, chef d'équipe
Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie
201, Place Charles LeMoyne, 2e étage
Longueuil, Québec (J4K 2T5)
450-928-7607 poste 293
michelle.marcotte@mddelcc.gouv.qc.ca

Message important du personnel de la fonction publique en négociation

Le recours à la **SOUS-TRAITANCE** entraîne une explosion des coûts comparativement à l'exécution du travail par le personnel de la fonction publique.

Dans les secteurs des services et de la construction, plus de 8 000 contrats totalisent plus de 4 milliards de dollars annuellement. Plusieurs études, dont celle du Vérificateur général du Québec, ont démontré qu'il est systématiquement plus cher d'avoir recours à la sous-traitance pour des activités récurrentes.

Notre Syndicat propose plutôt que le gouvernement s'engage à plafonner le coût annuel de la sous-traitance au niveau de 2014 et que, pour chaque année de convention collective, qu'il s'engage également à diminuer de 10 % les sommes dévolues en sous-traitance.

Pourquoi, malgré les économies que représente cette proposition, le gouvernement préfère-t-il encore et toujours accorder des contrats à l'externe plutôt que de recourir à son personnel?

Quand l'État sous-traite, il paie trop cher!

a. 53-54 [redacted]

Envoyé : 6 décembre 2015 17:09
À : Marcotte, Michelle <Michelle.Marcotte@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : Smp Tech

a. 53-54

LEGEND

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

Nº/Référence: 7610-16-01-0502-100 Date d'inspection: 94 / 10 / 20
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: 9:55 Inspecteur/Inspectrice: GABRIEL DEROY

Départ: 10:11 Accompagné(e) de :

Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): CLIMATISATION LEGEND-AIR INC.

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
5235 RUE RACHAND	IDEM
ST. HUBERT (QUÉBEC)	
J3Y 5K2	

Nom du propriétaire: MICHEL HAMEL PRÉSIDENT

Personne(s) rencontrée(s): MICHEL HAMEL

Fonction: PRÉSIDENT

Motif de la visite: inspection ☑ plainte ☐ vérification de rapports ☐

Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui ☐ non ☐

Nom et adresse	Téléphone

- Pièces annexées (nombre): Photos ___ Croquis ___ Plans ___ Cartes ___
- Échantillons prélevés: oui ☐ non ☐
  ☐ produits d'aérosol ☐ mousse plastique ☐ réfrigérant ☐ solvant
  ☐ autre(s) échantillon(s): (voir section pertinente)
- Autres pièces annexées (précisez):

Buts:

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

Nº/Référence: 7610-16-01-0502100 Date d'inspection: 94 / 10 / 20
A M J

SECTION C

Identification de la catégorie d'intervenant

Climatisation automobile
(voir sous-section C1)

- ☐ Consessionnaire automobile
- ☐ Garage spécialisé en climatisation

Réfrigération mobile
(voir sous-section C1)

- ☐ Garage spécialisé en climatisation de camions et tracteurs
- ☐ Garage spécialisé en réfrigération de remorques routières

Réfrigération / climatisation commerciale et industrielle
(voir sous-section C2)

- ☑ Entrepreneur en réfrigération
- ☐ Propriétaire de grands immeubles

Production, distribution et vente de réfrigérants
(voir sous-section C3)

- ☐ Producteur et distributeur de CFC et de HCFC
- ☐ Entrepôt de distribution d'accessoires automobile
- ☐ Grossiste en réfrigération
- ☐ Grossiste en pièces d'appareils ménagers

SOUS-SECTION C1

- Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

Nombre d'emplacements pour travaux de climatisation automobile ? _____
Nombre de mécaniciens spécialisés en climatisation ? _____

LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

Modèle	Fournisseur	Propriété *
		L A
		L A
		L A
		L A

* L: Location
A: Achat

Lors de la visite, les mécaniciens utilisaient-ils les appareils ? oui ☐ non ☐
Nombre moyen de travaux mensuels sur des climatiseurs ? _____

- Registre (art. 20 et 21)

Registres tenus: oui ☐ non ☐

Numérotation: _____ (No du dernier) − _____ (No du premier) = _____ (Total)

Période couverte: du _____ au _____

SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

Nº/Référence: 7610-16-01-0502100 Date d'inspection: 94 / 10 / 20
A M J

SOUS-SECTION C2

- Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

No licence (Régie du bâtiment du Québec): 379187 Expiration: 93-04-16
Nombre de frigoristes ? 1 SURGE
Nombre de camions de service: 1

LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

Modèle	Fournisseur	Propriété *	
PAS D'ÉQUIPEMENT		L	A
		L	A
		L	A
		L	A

* L: Location
A: Achat

Substance(s) récupérée(s): ☐ recyclée en atelier ☐ recyclée sur place ☐ recyclée ailleurs

- Registre (art. 20 et 21) N/A

Registres tenus: oui ☐ non ☐

Numérotation: _____ — _____ — _____
No du dernier — No du premier — Total

Période couverte: du _____ au _____

SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre

- Nombre moyen de travaux mensuels sur des installations ayant une puissance de réfrigération de deux tonnes (2TR) ou plus: N/A

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

Nº/Référence: _____ **Date d'inspection:** ___/___/___
A M J

SOUS-SECTION C3

SUBSTANCE(S) PRODUITE(S) OU DISTRIBUÉE(S)

CFC / HCFC	Fournisseur
CFC-11	
CFC-12	
CFC-113	
CFC--114	
CFC-115	
CFC-500	
CFC-502	
CFC-503	
HCFC-22	
HCFC-123	
HCFC-124	
HCFC-141b	
HCFC-142b	

(joindre autre page au besoin)

CONTENANTS PRESSURISÉS
(art. 5, 1er al., par. 1°; art. 11 et 12)

- Type: réemployable ☐ retournable / recyclable ☐
- Programme de reprise des contenants pressurisés: oui ☐ non ☐
  Montant de dépôt: oui, combien? _____$ non ☐
- Format des contenants pressurisés: 10 kg et moins ☐ plus de 10 kg ☐
- Reprise des contenants retournés par la clientèle: oui ☐ non ☐

Destinataire pour les contenants retournés:

Nom Adresse

_____

_____

_____

Preuve de réception des contenants retournés: (facture, billet de cheminement, remboursement de dépôt, etc.)

_____

_____

- Rapport (art. 18)

Rapport de vente et de distribution: déjà produit ☐ non produit ☐

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

Nº/Référence: 7618-16-01-0502100 Date d'inspection: 94 / 10 / 20
A M J

3. Conclusion

CE COMMERCE RESPECT LES ARTICLES DU RÈGLEMENT SUR LES SUBSTANCES APPAUVRISSANT LA COUCHE D'OZONE

Légend AIR INC.
CLIMATISATION
CHAUFFAGE – VENTILATION
RÉFRIGÉRATION

MICHEL HAMEL

5235 Bachand
St-Hubert, Qc
J3Y 5K2

Bur.: 468-4394
Rés.: 679-4984
Cell.: 984-0066
Fax: 468-9073

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

4. Recommandations

M. MICHEL HAMEL M'INFORME QUE LA COMPAGNIE EST EN AFFAIRE DEPUIS 25 ANS. ELLE NE FAIT QUE DES INSTALLATIONS D'ÉQUIPEMENTS NEUFS ET ELLE N'A PAS REÇU D'APPEL POUR RÉPARER DE TELS ÉQUIPEMENTS. ELLE N'A PAS D'APPAREIL DE RÉCUPÉRATION OU DE RECYCLAGE. M. HAMEL DOIT DISCUTER AVEC SON COMPTABLE LA POSSIBILITÉ DE FERMETURE. J'AI LAISSÉ À M. HAMEL UN EXEMPLE DE REGISTRE EN LUI INDIQUANT DE COMPLÉTER LORS D'UN TRAVAIL DE RÉCUPÉRATION OU DE RECYCLAGE. J'AI MENTIONNÉ À M. HAMEL QUE SI SA COMPAGNIE FERME SES PORTES, IL SERAIT SOUHAITABLE DE NOUS LE CONFIRMER PAR ÉCRIT.
LA DATE D'EXPIRATION DE LEUR LICENCE DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT EST PÉRIMÉE

93-04-16 DOIT-ON AVISER LA RÉGIE? NON

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

PROCHAINE INSPECTION DANS 3 ANS

5. Vérification

Inspecté par: GABRIEL DEROY (chargé de projet) — Gabriel DeRoy (signature) — 94 10 24 (A M J)

(coéquipier) — (signature) — / / (A M J)

Vérifié par: YVES BERGERON (nom) — Yves Bergeron (signature) — 94 10 24 (A M J)

Commentaires du vérificateur:

D'accord.